

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de St-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :-

Le rôle de perception des taxes pour l'année 2022 sera déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 25^{ième} jour de février de l'an deux mil vingt-deux.



.....
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil de la municipalité, le 25^{ème} jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^{ème} jour de février de l'an deux mil vingt-deux.



Par :
Directrice générale et greffière-trésorière